

**FUMEL VALLÉE DU LOT**  
4 Place du Château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u>  Conseil Communautaire, Séance du : 28 septembre 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 28 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---	--

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Mesdames et Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, JURQUET Bernard, VIGNEAU Céline.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur DELAPART Jean-Victor.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,  
Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame PINSOLLES Sophie,  
Monsieur BIHOUÉE Yann procuration à Madame VIDAL Aline,  
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,  
Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur CAMINADE Didier,  
Madame COSTES Marie procuration à Monsieur CALMEL Jean-Pierre,  
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,  
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier,  
Madame TALET Marie-Lou procuration à Madame BREL Chantal.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 33 Pouvoir(s) : 11 Votants : 44
--	---

**N°2023D-89-STE : DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE DES CARTONS BRUN ET DU COMPOSTAGE PARTAGÉ ET EN ÉTABLISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

## AR Prefecture

047-200068930-20230928-2023D\_89\_STE-DE  
Reçu le 03/10/2023  
Publié le 03/10/2023

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 puis la loi n°2020-105 du 10 février 2020 qui prévoient notamment l'obligation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2021C-85-STE en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu les délibérations n°2020E-139-STE en date du 10 décembre 2020 et n°2022-73-STE en date du 23 juin 2022, relatives à la mise en place de la redevance incitative et du tri à la source des biodéchets ;

Considérant les objectifs de la Communauté de Communes de réduire les déchets, d'améliorer le taux de valorisation et de réduire l'enfouissement en améliorant le tri des recyclables en point de tri ;

Il est proposé de mettre en place progressivement sur le territoire des colonnes de tri des cartons brun ainsi que des sites de compostage partagé et en établissement.

### Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

1°) – Décide de déployer le tri des cartons brun sur les points de tri du territoire ainsi que des sites de compostage partagé et en établissement ;

2°) – Décide de répondre à l'appel à projet de Citéo AAP « Collecte 2023 – levier C nouvelles collectes de proximité » ;

3°) – Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;

4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 28 septembre 2023

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 03 octobre 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 03 octobre 2023